

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**

NOMBRE DE MEMBRES	SEANCE DU 20 JANVIER 2026
Afférents au Conseil Communautaire : 26	Le vingt janvier deux mille vingt-six à vingt heures
En exercice : 26	trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la mairie
Qui ont pris part à la délibération : 26	de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
Date de la Convocation : 13 janvier 2026	

Etaient présents : ROUQUETTE Dominique, GANNAC Gisèle, GRANIER Samuel, VINEL Marylène, OLIVIE Benoît, PORTIE Serge, ROZIERES Nathalie, RUFIE Bertin, BESSIERE Jean-Louis, BASTIDE Michel, PRADELS Dominique, PALAYRET Christian, BOUYSSOU Yves, COUDERC Jean-Christophe, TEULIER Julien, MAZARS Yves, FERRAND Myriam, FRAYSSE Kévin, CALVET Jean-Marc, GLADIN Nathalie, ISSALY Christine, ISSALY Jean-Pierre, MARTY Maurice, MIRABEL Isabelle, MOULY Caroline, Michel PRADELS.

Procuration : Néant

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Kévin FRAYSSE

**Délibération n° 2026 – 07 : Finances locales
Extension du Centre médical – Ouverture de crédit**

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales permettant à l'exécutif de la collectivité territoriale jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant que la communauté de communes est en mesure de lancer dès le début de l'année 2026 certains projets générateurs d'engagements contractuels et financiers ;

Considérant que l'engagement comptable doit précéder ou être concomitant à l'engagement juridique ;

Considérant que l'autorisation donnée par le Conseil doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

Considérant que la base de référence est constituée des crédits ouverts en 2025 en opérations réelles lors du budget primitif (hors restes à réaliser et remboursement de la dette) et dans les décisions modificatives ultérieures ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement suivants pour l'année 2026 :

Opération Extension du centre médical	Article	Montant
	2111	160 000 €
	2318	320 000 €

- dit que les crédits budgétaires ainsi votés seront inscrits au budget lors de son adoption.

Abstentions : 0

Exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Fait et délibéré à RIGNAC, Les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme.

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le : **23 JAN. 2026**
- publication en date du : **23 JAN. 2026**

Le Président
Jean-Marc CALVET,
Acte dématérialisé

Communauté de Communes
du Pays Rignacois
12390 RIGNAC

Accusé de réception en préfecture
012-241200625-20260120-20260120_07-DE
Reçu le 23/01/2026